



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur Belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



10129825

Tribunal de Commerce de Tournai

Déposé au Greffe le

Julie BRICHAUX

Greffier assumé

23 AOÛT 2010

Greffe



Dénomination : PATRIMOINE LIFE S.A.

Forme juridique : société anonyme

Siège : 7542 Mont-Saint-Aubert - Tournai, Grand Rejet, 2

N° d'entreprise : 0475.044.434

Objet de l'acte : modification de l'objet social

Texte :

D'un acte procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme **PATRIMOINE LIFE S.A.** dont le siège social est sis à Mont-Saint-Aubert - Tournai, Grand Rejet, 2 (numéro d'entreprise 0475.044.434), passé devant **Benoit CLOET**, notaire à Herseaux-Mouscron, le 6 août 2010, portant comme mention d'enregistrement "Enregistré 2 rôles sans renvoi à Mouscron II le 10 août 2010 vol 171 fol 94 case 15 - reçu : vingt-cinq euros (25,00,-€), le Receveur a.s. (Signé) P. PARENT", il apparaît que l'assemblée générale de ladite société a pris la résolution suivante :

L'assemblée générale a décidé de modifier l'objet social de la société, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par le conseil d'administration concernant la modification projetée auquel était joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêté à la date du trente-et-un mai deux mille dix.

L'assemblée générale a décidé de supprimer l'article 4 des statuts et de le remplacer par un nouvel article 4 libellé comme suit :

Article 4

A) la société a comme objet social :

1. Bureau d'études, d'organisation et de conseil en matière financière;
2. La société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'objet social ou qui serait de nature à en faciliter la réalisation;
3. La société peut notamment, sans que cette énumération soit limitative, acheter, vendre, échanger ou donner en location, tous biens meubles et immeubles; effectuer tous placements en valeurs mobilières et immobilières;
4. Toutes opérations liées à l'activité de l'assurance, marketing, bancassurances exceptées l'intermédiation en services bancaires et en services d'investissements, télé-vente;
5. La gestion et la valorisation d'un patrimoine immobilier, de valeurs et de participations ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou qui sont de nature à favoriser le rapport des biens immeubles, tels que l'entretien, le développement, l'embellissement et

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/09/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto :

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso :

Nom et signature.

la location des biens;

6. Elle pourra également se porter caution des engagements contractés par des tiers qui auraient la jouissance des biens immeubles concernés;

7. La société agit pour son compte propre, en consignation, en tant que commissionnaire, comme intermédiaire ou comme représentant;

8. La société peut prendre une participation dans toutes sociétés qui concourent à la réalisation d'un objet social identique, ou du moins proche, ou qui pourrait faciliter la réalisation de l'objet social;

9. La société peut en règle générale poser tous actes tant civils que commerciaux, de nature mobilière, immobilière ou même financière, en relation avec l'objet social.

b) L'objet social peut être modifié par une modification des statuts selon la procédure prévue à l'article 559 du code des sociétés.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE

Egalement déposé : expédition du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire.

Benoit CLOET
Notaire